

Lancement de la DUM pour le développement des manifestations de tourisme équestre

Dans une démarche de promotion des manifestations de tourisme équestre, et plus largement de tous les rassemblements d'équidés ouverts au public, la Fédération Française d'Équitation lance la DUM, Déclaration Unique de Manifestation non-compétitive.

Simplification et promotion

La DUM permet de valoriser les randonnées, rallyes, rassemblements départementaux, régionaux ou tous autres événements tels que les spectacles équestres. Ouvert à tous les adhérents FFE ainsi qu'aux Comités régionaux et départementaux, ce nouveau service offre plusieurs avantages, facilitant l'organisation :



- **satisfaire à la législation** : inscription de cavaliers licenciés* (donc assurés), déclaration de rassemblement d'équidés, déclaration de vétérinaire sanitaire, registre des équidés...
- **faciliter le traitement des inscriptions et des paiements**, en offrant la possibilité aux clubs et associations adhérents à la FFE d'inscrire des cavaliers/meneurs licenciés,
- **apporter une communication dédiée** et renforcée autour de ce seul calendrier fédéral en direction des licenciés, des clubs et associations de cavaliers et de meneurs.

Organisateurs de rassemblements, déclarez sans plus attendre vos prochaines manifestations 2018 sur la DUM !
Rendez-vous sur votre espace SIF, rubrique Tourisme.

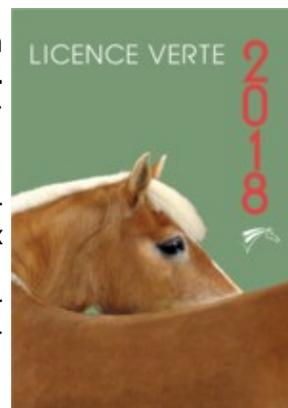
* La licence verte, nouvel outil de recrutement

Pour mieux répondre aux habitudes de consommation des pratiquants de loisirs sportifs, la Fédération Française d'Équitation met à votre disposition un nouvel outil : la licence verte. Proposée au tarif accessible de 8€ jusqu'au 31 août et d'une validité de 30 jours, cette solution simple et efficace vous offre un nouvel outil de recrutement.

Grâce à sa licence verte, un cavalier peut participer aux randonnées, rallyes, rassemblements multi-activités, événements proposés par les Comités régionaux et départementaux de la FFE, et s'y inscrire via la DUM.

La licence verte vous offre la possibilité de faire passer à vos cavaliers l'ensemble des brevets fédéraux : Galops® Poneys, Galops®, Degrés®, Brevets de randonneurs... et de référencer leurs journées de randonnées.

C'est un premier pas vers la licence annuelle, gage de fidélisation.



Contact : FFE Tourisme
tourisme@ffe.com